

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 56

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/46 –
« Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon
le principe du pollueur-payeux »

Présidence : Mme Alexandra GERBER (Les Verts)

Membres présents :

Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) (remplace Mme Anne Berguerand);
Mme Ariane MORIN (Les Verts) ;
Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.) ;
Mme Séverine GRAFF (soc.) ;
M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ;
M. Joël TEUSCHER (soc.) ;
M. Matthieu CARREL (PLR) ;
M. Matthieu DELACRETAZ (PLR) (remplace M. Nicolas Hurni);
M. Yann LUGRIN (PLR) ;
Mme Agathe SIDORENKO (E&G) ;
Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ;
M. Thibault SCHALLER (UDC)

Membres excusés : -

Représentant de la Municipalité : M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de SECURITE ET ECONOMIE.

Invités :

M. Sébastien APOTHELOZ, chef du Service de l'eau
M. Dominique ZÜRCHER, adjoint technique au chef de division Réseaux et Ingénierie

Notes de séances Mme Camille LEMERY

Lieu : salle des commissions

Date : 08.01.2025

Début et fin de la séance : 16h30 – 17h15

Le postulat de M. Philipp Stauber intitulé « Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeux » du 12 septembre 2016 demande à la Municipalité d'étudier les potentiels économique et écologique d'un décompte individuel des frais d'eau.

Le rapport-préavis de la Municipalité relève qu'il existe déjà une obligation de décompte individuel pour l'eau chaude sanitaire pour les bâtiments neufs ainsi que pour les bâtiments existants subissant une modification importante, pour autant qu'ils soient alimentés par une production de chaleur centralisée et qu'ils comportent au

Conseil communal de Lausanne

moins cinq unités d'occupation. Selon le rapport-préavis, la pose systématique de compteurs individuels ne se justifierait pas pour toute une série de raisons. Dans deux tiers des immeubles existants, l'alimentation d'eau se fait encore par colonne (et non pas par logement), ce qui exclut un décompte individuel. Les maisons individuelles ainsi que les consommateurs industriels (y compris hôpitaux, hôtels, etc.) disposent déjà d'un décompte individuel. L'empreinte carbone du déploiement des compteurs individuels serait non négligeable. Le potentiel de réduction de la consommation d'eau est sujet à de nombreuses incertitudes. Le rapport-préavis souligne que la consommation d'eau par habitant.e a déjà baissé de 15% sur les dix dernières années, grâce à des mesures techniques (efficience des équipements électroménagers, procédures industrielles optimisées).

Discussion générale :

Les commissaires remercient la Municipalité pour le rapport très détaillé et complet. Les annexes au rapport-préavis donnent de précieuses informations sur la consommation d'eau jusqu'ici non disponibles. On salue également le fait de tenir compte de l'énergie grise. Un.e commissaire déduit du rapport que le décompte individuel est une « fausse bonne idée ». Un.e autre trouve que le postulat de M. Stauber garde tout son sens dans le contexte de la crise énergétique suite à la guerre en Ukraine, et déplore que les locataires, qui sont majoritaires en Suisse, ne disposent pas d'instruments pour contrôler leur consommation d'énergie.

Chapitre 5 « Solutions proposées »,

Un.e commissaire explique que la commune de Neuchâtel **subventionne à hauteur de 50%** l'installation de systèmes de décompte individuel de chauffage dans les anciens immeubles. Elle demande quelle est la proportion de bâtiments à Lausanne qui datent d'avant 1990 et si cette solution pourrait s'avérer intéressante également pour le décompte individuel de l'eau.

On lui répond que plus de 60% des immeubles lausannois datent d'avant 1990. Le chef du Service de l'eau et le Municipal sont dubitatifs quant à l'utilité d'un tel subventionnement, car les ménages ayant de grands jardins ou pelouses à arroser ont, en général, déjà un décompte d'eau individuel. Le municipal rappelle qu'historiquement, les baisses de consommation d'eau ont été le fait de nouveaux équipements plus efficents (lave-linge, lave-vaisselle, etc.) ainsi que la disparition de nombreux grands consommateurs d'eau (abattoirs, l'usine Coca-Cola). Le chef de service ajoute qu'une telle subvention devrait être financée par l'impôt, car il ne s'agit pas d'une obligation légale selon la Loi vaudoise sur la Distribution de l'Eau (LDE ; RSV 721.31).

Interrogé sur le postulat de Jean Tschopp « Maîtrisons notre consommation d'énergie. Pour des compteurs individuels de chauffage et d'eau chaude », déposé au Grand Conseil le mardi 2 mai 2023, le chef du service de l'eau pense qu'il n'aura pas d'impact sur la réponse donnée par le rapport-préavis.

Un.e autre commissaire souligne que l'eau est une ressource limitée, chère à produire et à évacuer. Il y aurait donc un intérêt collectif à réduire notre consommation d'eau. Il ou elle demande quelles sont les autres pistes à explorer

Conseil communal de Lausanne

pour réduire la consommation d'eau par habitant.e et pour répondre à l'augmentation démographique lausannoise.

Le municipal répond que la Ville se trouve dans une situation plutôt confortable grâce aux précipitations (50 millions m³ pour une production totale d'eau potable de 32 millions m³) et la présence du lac. Elle ne va donc pas fermer les fontaines ni restreindre l'utilisation de l'eau par les maraîchers en été. Pour lui, la priorité est non pas de consommer moins d'eau, mais de consommer moins d'énergie pour la produire. Il rappelle que des panneaux solaires ont été installés à l'usine de Bret et que la Ville essaie autant que possible d'acheminer l'eau de manière gravitaire pour utiliser moins d'énergie de pompage. Toutefois, à l'avenir, les techniques de traitement des eaux (production d'eau potable et épuration des eaux usées) seront plus performantes et nécessiteront encore plus d'énergie. Le chef du Service abonde dans le même sens : si nous devons tenter de limiter notre consommation d'eau, c'est pour économiser l'énergie, mais nous ne risquons pas de manquer d'eau. Un des points centraux est la recherche de fuites dans le réseau. Un autre enjeu majeur est la préservation de la qualité de l'eau pour éviter de devoir mettre en place des traitements coûteux et énergivores de dépollution et de reminéralisation.

Un.e commissaire relève que la plus grande part de consommation d'eau est attribuée aux ménages (61 %) et que 30 % de cette consommation est utilisée pour les chasses d'eau des **toilettes**, ce qui paraît énorme. Il ou elle demande s'il n'y aurait pas des pistes à poursuivre avec les PACom (plans d'affectation communaux) pour réduire cette consommation. On pourrait, par exemple, obliger les nouvelles constructions à récupérer l'eau grise (eau ménagère) et/ou l'eau de pluie (en tout cas dans les quartiers où le sol ne permet pas l'infiltration des eaux) pour cet usage, ou encore favoriser l'installation de toilettes sèches.

Le municipal et le chef de service estiment qu'il s'agit de solutions possibles et souhaitables pour un refuge de haute montagne, par exemple, mais qui ne se prêtent pas à une agglomération de 300'000 habitant.e.s telle que Lausanne. Les toilettes sèches génèrent des déchets qu'il faudrait évacuer. L'eau grise récupérée serait tout de même polluée et risquerait donc de polluer à son tour. Il y aurait aussi le risque d'une désolidarisation si certaines personnes ne paient plus pour le système global, quand bien même celui-ci doit être entretenu. Les personnes qui récupèrent l'eau de pluie bénéficient tout de même d'un raccordement à l'eau potable, et les frais de l'épuration de l'eau de pluie ne leur sont pas facturés, même si cette eau finit à la STEP. Le municipal réaffirme la volonté de la Ville de sortir les eaux pluviales du réseau, mais non pas les eaux contaminées. Il rappelle que la Ville incite à infiltrer l'eau et à ne pas imperméabiliser les surfaces en réduisant voire en supprimant les taxes liées aux eaux claires, taxes qui se voient également diminuer en cas de création d'ouvrages de rétention. Il indique également que des subventions sont disponibles pour l'installation de citernes visant à récupérer l'eau de pluie.

Le ou la commissaire remarque que sa proposition se limitait à l'utilisation des eaux grises pour les chasses des toilettes ; dans ce cas de figure, l'eau finit dans les canalisations et à la STEP, de sorte qu'il n'y a aucun risque de pollution. Le système de facturation pourrait être adapté. Il ou elle propose le vœu suivant :

Conseil communal de Lausanne

« La commission souhaite que la municipalité examine d'autres pistes, notamment techniques, réglementaires et incitatives, pour diminuer la consommation d'eau potable des ménages, en particulier pour les toilettes. »

Le vœu est refusé par 5 oui, 6 non et 2 abstentions.

Conclusions de la commission:

La conclusion unique du rapport-préavis est acceptée par 13 oui, 0 non et 0 abstention

Lausanne, le 15 février 2025

La rapportrice :



Alexandra Gerber